SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEE
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-104

portant fixation des tarifs et de la dotation globale de fonctionnement « dépendance » pour l'année 2023
SAJ Alzheimer « *Les Tournesols* »
Annexée à l'EHPAD Les Floralies
ST-GENIX-SUR-GUIERS
73240 ST-GENIX-LES-VILLAGES

N° Finess : 730 789 963

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;

VU Le code de la santé publique ;

VU Le courrier du 15 décembre 2022 par lequel la personne ayant qualité, a adressé les propositions budgétaires et annexes pour l'exercice 2023 ;

VU La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité de la section d'accueil de jour *Les Tournesols* est de 6 places

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231127-2023-ETSPA-104-AR
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Article 2 - Tarification 2023 :

Section d'accueil de jour	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Journée complète Demi-journée avec repas Demi-journée sans repas	38,11 € 31,68€ 25,48 €	applicable au 1er novembre et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	25 552,86 €	versée par 1/12e

La participation journalière des personnes handicapées au titre de l'accueil de jour, à compter du 1er novembre et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, est fixée comme suit :

- journée complète : 11,40 €
- demi-journée avec repas : 7,84 €
- demi-journée sans repas : 3,56 €

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

Section d'accueil de jour	**Groupes fonctionnels**	**Montants en euros**	
		Hébergement	**Dépendance**
Dépenses	Groupe I : *Dépenses afférentes à l'exploitation courante*	12 818,74	6 844,74
	Groupe II : *Dépenses afférentes au personnel*	18 133,06	34 046,36
	Groupe III : *Dépenses afférentes à la structure*	4 689,79	807,56
	Déficit		
TOTAL		**35 641,59**	**41 698,66**
Recettes	Groupe I : *Produits de la tarification*	35 641,59	41 698,66
	Groupe II : *Autres produits relatifs à l'exploitation*	-	-
	Groupe III : *Produits financiers et produits non encaissables*	-	-
	Excédent		-
TOTAL		**35 641,59**	**41 698,66**

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231127-2023-ETSPA-104-AR
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concerné,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 27 NOV. 2023

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

28 NOV. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
28 NOV. 2023
PUBLICATION

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231127-2023-ETSPA-104-AR
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231127-2023-ETSPA-104-AR
Date de réception préfecture : 27/11/2023